

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 16 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Céline BRUNIERA, Philippe CADOR, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Isabelle GESTA, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Jean-Jacques MAGNAVAL, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Jacques TENE.

Procurations : Madame Arlette GRANGE à Monsieur Serge DEUILHE, Madame Jacqueline POL à Monsieur Jacques TENE, Madame Catherine LOUIT à Madame Monique D'OLIVEIRA, Madame Josiane LOUMES à Monsieur Patrick LASSEUBE, Madame Catherine RENAUX à Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER.

Absents excusés : Madame Michèle STEFANI, Monsieur Thierry ANDRAU.

Monsieur Denis PERY est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : juste en préambule de ce Conseil Municipal et pour le fonctionnement de la séance, j'annonce qu'étant donné que nous rentrons désormais en période de campagne électorale, il n'y aura pas d'ouverture aux questions du public en fin de conseil jusqu'aux élections, afin d'éviter toute polémique, durant le conseil, qui n'est pas une tribune d'expression des listes électorales.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

19 x 74 - Finances Locales – Fiscalité- Muretain Agglo – Adoption rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 11 juillet 2019

Le rapport de la CLECT du 11 juillet 2019 transmis par le Muretain Agglo doit faire l'objet d'une délibération en Conseil Municipal.

Ce rapport présente quatre parties :

- **Restitution des compétences ATSEM, entretien ménager de locaux communaux et service à table,**
- **Restitution de l'Ecole de Musique,**
- **Prise compétences « ramassage des animaux errants »,**
- **Revue CLECT 2018 Enfance.**

Pour les compétences ATSEM, Entretien ménager des locaux communaux et Service à Table, elles sont restituées aux Communes et sont exercées par le Muretain sous la forme d'un service commun.

Le coût du service commun sera donc refacturé par le Muretain Agglo ; comme le prévoit l'article L5211-4-2 du CGCT afin de simplifier les flux financiers entre communes et EPCI, cette refacturation

sera imputée sur l'attribution de compensation.

CONSEQUENCE : les sommes figurants dans le rapport de CLECT au chapitre 1 (restitution de compétences) constituent l'évaluation de la charge transférée, mais n'impacteront pas mathématiquement l'attribution de compensation pour les montants inscrits dans le rapport.

La somme sera en effet inscrite en plus (renvoi) et en moins (refacturation), avec pour seuls écarts les investissements du service à table ou les contrats déjà renvoyés aux communes, et, dans les années à venir, l'évolution du coût du service.

Seule la restitution de l'école de Musique pour les 4 Communes de l'ex Axe-Sud et la prise de compétence « animaux errants » pour les Communes non membres de l'ex-CAM donneront lieu à un mouvement sur l'attribution de compensation.

Le vote définitif de l'attribution de compensation, après adoption à la majorité qualifiée du rapport de la CLECT, interviendra en fin d'année. Le calcul qui sera fait sera le suivant :

AC 2019 = AC 2018 + révision libre 2019 (voirie, CC du 1/10) + CLECT – refacturation des services communs.

Ce rapport a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal pour débat.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 11 juillet 2019.

Monsieur Jacques TENE : j'ai examiné les tableaux, mais on va juste s'arrêter sur celui uniquement des ATSEM, parce que ça se répète : pourquoi l'indemnité des congés payés est évaluée à 14,42 %, alors que lorsqu'on calcule les indemnités de congés payés c'est 10 % ? ; c'est dans la rubrique « nombres d'heures rémunérées ». Si on prend juste l'attribution sur les ATSEMS, cela fait quand même un delta de 12 350 euros et ceci se répète suivant les différentes situations. C'est juste pour demander une explication : pourquoi 14,42 % et non pas 10 %, comme il se pratique ordinairement ?

Monsieur le Maire : on clarifiera ce point auprès du Muretain Agglo et je reviendrai vers vous pour vous donner une réponse précise. Le rapport a été voté effectivement en Conseil Communautaire et ce soir il est proposé en délibération dans les Communes ; on note la question et je vous y répondrai.

Monsieur Jacques TENE : je vous remercie et cela se répète sur les autres...

Monsieur le Maire : on est d'accord.

Monsieur Patrick LASSEUBE : Monsieur le Maire, j'ai lu moi-aussi le rapport de la CLECT ; vous dites que finalement c'est un jeu d'écritures, on repasse aux Communes mais c'est quand même la Communauté d'Agglomération qui va prendre en charge la gestion de tout cela ; c'est une opération neutre financièrement « le fait de revenir et de repartir », si on peut le dire, sauf que j'ai vu qu'il y avait des frais de gestion à hauteur de 7 % ; ils n'y étaient pas avant puisque cette compétence était assumée par la Communauté d'Agglo. Après qu'il y ait des frais de gestion j'en conviens, mais ils apparaissent à 7 %, donc ce n'est pas tout à fait neutre pour la Commune ou est-ce que c'est encore autre chose ? Je connais aussi la complexité de la CLECT et ce n'est pas toujours facile. Là j'ai vu qu'il y avait des frais de gestion, qui sont normaux, puisque toute gestion génère des frais ; donc voilà je voulais un éclaircissement là-dessus s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : effectivement le Muretain Agglo, dans sa mise en place, a neutralité pour l'année 2019 et ensuite à partir des années 2020 et suivantes, du fait du retour de compétences il y aura ces frais de gestion, évalués par le cabinet qui a suivi le Muretain Agglo, dans le cadre de ces transferts de compétence, à 7 % et qui seront donc facturés effectivement aux Communes ; le fameux GVT lui sera impacté aux Communes du fait qu'effectivement la compétence est retransférée. Neutre pour cette année, mais avec un impact financier sur les années à venir pour être très clair.

Monsieur Patrick LASSEUBE : est ce que vous avez anticipé l'évaluation ? Je comprends la neutralité en 2019, c'est l'année de transfert, ça se fait comme cela, mais pour 2020 avez-vous quantifié l'impact financier et de quel ordre est-il ? Merci.

Monsieur le Maire : je n'ai pas le chiffre précis, mais il a été évalué en fonction du périmètre de chaque Commune, qui évidemment évolue avec les Communes qui s'accroissent et celles qui s'accroissent moins vite, mais avec un rapport CLECT, comme vous le disiez, qui sera voté d'ici la fin de l'année, avec là pour le coup des chiffres précis.

Monsieur Jacques TENE : c'est pour compléter les propos parce que le calcul sur les ATSEM c'est près de 20 000 euros, le surcoût, donc après si on le multiplie, voilà... En plus comme on a mis 14 % c'est encore plus conséquent sur la globalité des éléments. Cela aurait été intéressant, Monsieur le Maire que l'on ait comme le propose Monsieur LASSEUBE, une projection quand même sur l'année 2020, puisque la décision que l'on prend impacte les années à venir, en terme de charges. Certes c'est peut-être une forme de mutualisation, mais il y a quand même un impact et si on additionne c'est assez important, je crois que l'on va taquiner les 100 000 euros !

Monsieur le Maire : on reviendra vers vous d'ici la fin de l'année sur cette question.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 75 - Finances Locales – Décisions budgétaires - Liquidation du stock de l'ouvrage « Saint-Lys, une bastide entre Gascogne et Languedoc »

La Commune dispose d'un stock de 476 livres intitulé « **Saint-Lys, une bastide entre Gascogne et Languedoc** » édité en 2003 par la Commune de Saint-Lys.

Ces ouvrages étaient destinés à la vente au prix de 33 euros, les recettes étant encaissées sur la régie de recettes de la Médiathèque.

Face au très faible nombre de livres vendus, Monsieur le Maire propose de retirer ces livres de la vente et de les destiner à être offerts aux hôtes d'honneur de la Commune et aux administrés à l'occasion d'événements (nouveaux arrivants, mariage,).

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le retrait de la vente et la sortie de l'inventaire des 476 ouvrages « Saint-Lys, une bastide entre Gascogne et Languedoc » et **AUTORISE** Monsieur le Maire à en faire don aux hôtes d'honneur de la Commune et aux administrés à l'occasion d'événements.

Monsieur Jacques TENE : une demande de précision : les 476 livres qui restent c'était avant la cérémonie des nouveaux Saint-Lysiens ou après ?

Monsieur le Maire : très précisément, je ne veux pas dire de bêtises, donc je répondrai ultérieurement, parce que là je vous avoue que je ne me suis pas préoccupé de savoir si c'était avant ou après. Je sais que l'on a clarifié les choses auprès de la régisseuse, de façon à ce qu'elle ne soit pas embêtée et que sa responsabilité ne soit pas engagée, au cas où après les comptes ne tomberaient pas juste ; mais je répondrai à cette question précisément, je vous apporterai la réponse.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je salue cette mesure qui va dans le bon sens ; c'est vrai qu'à un moment donné il faut sortir le livre de la vente et il a encore de la valeur ; je vous remercie d'ailleurs de l'avoir attribué aux nouveaux Saint-Lysiens. Deux suggestions : il y a à peu près une trentaine ou une quarantaine de Saint-Lysiens, qui ont participé à la rédaction de cet ouvrage. A l'époque, les auteurs avaient été gracieusement rémunérés avec quelques livres, ce qui était normal. Peut-être, il serait bon de demander aux auteurs, puisque vous l'avez en première page, vous avez la liste, de

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

3/21

contacter ces personnes-là, qui sont sur Saint-Lys et de leur demander si jamais ils auraient besoin d'avoir un ou deux exemplaires ; après tout, on le sort de la vente et c'est très bien, mais compte tenu du nombre aussi, peut-être qu'il pourrait y avoir quelques auteurs sur la liste qui effectivement seraient intéressés, c'est à vous de définir le nombre. Je crois que ce serait une bonne mesure, voilà je vous le propose. Deuxième remarque : il y a de la demande d'achat de ce livre, quand même, et notamment à travers la librairie « Il Était une Fois » ; effectivement les clients étaient renvoyés à la Médiathèque et les gens l'achetaient. Alors évidemment maintenant comme on la sortit de l'inventaire, je pense que légalement mais c'est à vérifier, j'aimerais que vos services le vérifient : est-ce que toutefois il peut être vendu ? Je pense que la réponse est dans la question, car je vois les hochements de tête, donc ce livre ne pourra plus être vendu, y compris en librairie. Bon après, à vous Monsieur le Maire quand quelqu'un vous le demande, y compris de l'extérieur, ce qui peut arriver Saint-Lys peut intéresser des gens, de décider de leur remettre gracieusement. Voilà mes remarques sur cette décision qui va dans le bon sens, je vous remercie.

Monsieur le Maire : oui ça sera fait.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 76 - Finances Locales – Contributions budgétaires - Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) – Rénovation de l'éclairage public sur la route de Muret au niveau du futur giratoire de la déviation SAINT-LYS "section 6"

Suite à la demande de la Commune du 11/03/2019 concernant la **rénovation de l'éclairage public au niveau de la déviation SAINT-LYS "section6"**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

Rénovation de l'éclairage public sur la route de Muret au niveau du futur giratoire de la déviation "section 6" :

- Depuis le premier poteau béton posé par ENEDIS (côté point lumineux n°684), construction d'un réseau souterrain d'éclairage public de 180 mètres de longueur en conducteur U1000RO2V ;
- Depuis le premier poteau béton posé par ENEDIS (côté point lumineux n°684), construction d'un réseau aérien d'éclairage public de 40 mètres de longueur en conducteur 2x16² ;
- Depuis le dernier poteau béton posé par ENEDIS (côté point lumineux n°685), construction d'un réseau aérien d'éclairage public de 40 mètres de longueur en conducteur 2x16² ;
- Fourniture et pose de 2 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 8 mètres de hauteur en acier thermolaqué équipé d'une crosse d'avancée de 1 mètre et supportant un appareil à LED 46W équipé d'une réduction de puissance de 50% ;
- Fourniture et pose de 4 lanternes routières LED d'une puissance de 46W équipées d'une crosse d'avancée de 1 mètre et d'une réduction de puissance de 50% : les lanternes seront posées sur les 4 poteaux béton posés par ENEDIS ;
- Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE ;
- Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage CE2 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201, ce qui correspond à une place ou un giratoire. Il en

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

résultera un éclairage moyen de 20 lux avec un coefficient d'uniformité de 0.4.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	7 579 €
• Part gérée par le Syndicat	30 800 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	9 746 €
Total	48 125 €

Avant l'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire présenté et **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 92 euros sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 77 - Finances Locales – Contributions budgétaires - Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) – Remplacement des points lumineux hors service n°631 et n°754

Suite à la demande de la Commune du 11/03/2019, concernant **le remplacement des points lumineux n°631 et 754**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Dépose des appareils provisoires à restituer à l'entreprise de maintenance n°631 et 754 ;
- En remplacement de la lanterne résidentielle n°631 : fourniture et pose d'une lanterne résidentielle à technologie LED d'une puissance de 30W, équipée d'un abaissement de puissance de 50% de 23h à 5h, RAL identique au mât existant ;
- En remplacement de la lanterne routière n°754 : fourniture et pose d'une lanterne routière à technologie LED, d'une puissance de 50W, équipée d'un abaissement de puissance de 50% de 23h à 5h, de type Philips MileWide ou équivalent, RAL 7016 ;
- Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront bénéficier d'une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ **68 % soit 72€ /an.**

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) 433 €

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

5/21

• Part SDEHG	1 760 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	557 €
Total	2 750 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de délibérer afin de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire présenté et **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je voudrais un complément d'informations, puisque j'ai bien vu que l'on fait l'effort de baisser la puissance la nuit, c'est une bonne chose. Il avait été voté auparavant puisque la technologie évolue, que certaines rues ne seraient pas éclairées la nuit. Est-ce qu'il est prévu également lors de la réhabilitation de notre voie, que l'on passe systématiquement soit à l'extension la nuit ou alors à une baisse de puissance ? Quelle solution sera privilégiée ?

Monsieur le Maire : le dossier doit être débattu, on est quand même dans l'attente des nouvelles directives européennes concernant l'éclairage public ; je pense qu'il n'est pas urgent d'attendre, mais en tout cas de le poser sereinement et de voir quelles sont les directives qui vont être données en terme environnementales, de façon à savoir si on éteint la nuit, est-ce qu'une baisse de puissance suffit ? Quels quartiers seront concernés ? etc. C'est un débat qu'il va falloir de toute façon reposer au sein de la Collectivité.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : est-ce que l'expérimentation continue toujours ?

Monsieur le Maire : oui il y a toujours des quartiers qui sont éteints, ils sont peu nombreux, il doit y avoir le chemin de la Marnière, le lotissement Boiris Roland Garros et une partie de Barcelone, mais oui c'est toujours d'actualité, avec des luminaires pour le coup qui eux n'ont pas été remplacés et qui sont extrêmement consommateur d'énergie, avec beaucoup de pertes en plus, puisque c'était souvent des boules qui éclairaient beaucoup le ciel aussi. Donc un vrai sujet de réflexion en tous les cas.

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 78 - Commande Publique – Autres types de contrats – Régularisation de signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS

Afin de signer les actes authentiques de constitution de servitudes chez Maître Xavier POITEVIN, notaire à Toulouse, 78 Route d'Espagne - BP 12332 - 31023 TOULOUSE CEDEX 1, à la demande de la société ENEDIS (anciennement dénommée ERDF)/GRDF ou RTE et en vue de l'exploitation de ces ouvrages, ENEDIS/GRDF/RTE demandant le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel, le Conseil Municipal **AUTORISE** la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ENEDIS sur la **parcelle n°1740 section B** et **MANDATE** Monsieur le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

Monsieur Jacques TENE : on valide une convention signée en novembre 2017 et l'autre en juillet 2017. Pourquoi on ne les a pas abordées plus tôt ?

Monsieur Philippe LANDES : c'est revenu de chez le notaire, qui nous a demandé de prendre une délibération par rapport à cette servitude et par rapport aux actes, effectivement qui ont été signés entre la Commune et ENEDIS.

Monsieur Jacques TENE : ok d'accord, car j'ai été surpris de la position en Conseil Municipal et la date de signature de la convention.

Monsieur Philippe LANDES : le courrier du notaire date d'avril et il nous demande la copie de la délibération en Conseil Municipal.

Monsieur Jacques TENE : on n'a pas la copie du courrier, mais on aurait pu le mettre le 1^{er} juillet, mais ce n'est pas grave, c'est une régularisation.

Monsieur Philippe LANDES : c'est une régularisation tout à fait.

(rapporteur : Monsieur Philippe LANDES)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 79 - Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public – Dénomination de voie

La Commune doit attribuer un nom à une voie située au 389 Route de Saiguède, Lotissement Sainte-Catherine, à Saint-Lys (31470).

A ce jour, l'appellation « Rue Sainte-Catherine » proposée en novembre 2011 par le promoteur Monsieur Joseph ZUCCON, est devenue celle d'usage pour les propriétaires des maisons de cette rue.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de dénommer la voie devant desservir le lotissement de Monsieur Joseph ZUCCON, route de Saiguède : « Rue Sainte-Catherine ».

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : il se trouve que cette délibération, j'ai regardé, a déjà été proposée à l'époque en 2011. Or, il s'est trouvé que le Conseil Municipal ne l'a pas adoptée et on devait en rediscuter, mais c'est resté comme ça. Pourquoi ? Rappelez-vous : pourquoi Sainte-Catherine et bien tout simplement parce que Catherine c'est le nom de la belle-mère du promoteur, ce qui pose problème. Donner des noms proposés par le promoteur, peut-être BALKANY l'a fait mais ça, ça ne se fait pas !

Monsieur le Maire : attention à vos comparaisons Monsieur REY-BETHBEDER !

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je maintiens...

Monsieur le Maire : attention à vos comparaisons, merci !

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je dis que l'on est dans l'illégalité depuis 8 ans ; il y a un nom de lieu, puisque j'ai écrit un livre sur les noms de lieu, il y a juste derrière le ruisseau Gaillard et qui s'appelle également ruisseau du Mestre Ramoun et ça serait tout à fait logique, puisque c'est un nom qui tombe en désuétude, c'est un nom quand même qui a 400 ou 500 ans, ça serait tout à fait logique de l'appeler impasse des ruisseaux Gaillard, tout simplement, que de valider le choix du promoteur et faire honneur à sa belle-mère ! Moi cela me pose problème.

Monsieur le Maire : alors comme tout dossier, quand il est propre dès le départ, c'est beaucoup plus facile de le traiter ; donc aujourd'hui, nous avons des riverains de cette voie, qui ont leur adresse postale là, alors aller redénominer un autre nom et plutôt que de leur demander de refaire toutes les démarches administratives pour renommer une voie, qui je pense ne va pas changer, excusez-moi, la face du monde de la Commune, nous avons décidé de régulariser cette situation pour le bien de tous les habitants de ce secteur.

Monsieur Patrick LASSEUBE : j'entends bien qu'il faut régulariser, mais pas dans l'illégalité. En aucun cas, un promoteur donne un nom de rue, il donne un nom de lotissement, c'est ce qu'il a fait.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

Monsieur ZUCCON a dénommé son lotissement « lotissement Sainte-Catherine », dès le départ. Par la suite et ça été l'objet du retrait de la délibération en 2011 de la dénomination de la rue, pourquoi ? Car finalement de son propre chef il avait dénommé la rue et la plaque de rue « Sainte-Catherine », imprimé dans nos Services Techniques, a été apposée avant que la délibération soit présentée au Conseil Municipal. En 2011, la délibération a été justement retirée ; aujourd'hui on est en 2019 quand même, depuis 2011, effectivement les riverains n'y sont pour rien dans cette affaire. Les responsables c'est nous, et uniquement nous, quand je dis nous ce sont les Elus, peu importe, on est tous au Conseil Municipal, on est tous responsables. Donc là-dessus, en aucun cas et à plus forte raison quand on sait et c'est le lotisseur qui le dit, que c'est le prénom de ma belle-mère : non ! Depuis quand et ça serait une première en France, je vous assure, régulariser dans la facilité, en disant oui allez on passe à autres choses, on a autres choses à faire oui mais attention ! Il y a des principes, il a des choses à respecter. Pourquoi on ne respecterait pas là ce que l'on a toujours fait, ici et dans toute la France et de Navarre, l'attribution des noms de rue, c'est une décision des Elus, ce n'est pas une décision d'un privé, quel que soit et même si là le temps a coulé, ce n'est pas la faute des riverains, c'est la responsabilité des Elus du Conseil Municipal et ce soir je n'y comprendrai plus rien, si vous présentez la délibération telle quelle, sachant tout l'historique et vous ne l'ignorez pas...

Monsieur le Maire : absolument.

Monsieur Patrick LASSEUBE : sachant qu'il y a un nom de lieu que l'on pourrait donner, car c'est facile de critiquer, avez-vous une proposition ? Elle y est, elle est reprise sur le cadastre en plus, le Gaillard est repris, il n'est pas déjà utilisé ; effectivement cette impasse correspond bien géographiquement à la chose, d'autant plus que la ferme du Gaillard est sur la Commune de Saiguède par contre le ruisseau court sur la Commune de Saint-Lys ; je ne vois pas pourquoi et vous en porterez la responsabilité et s'il y a du bruit autour de cette affaire, car Monsieur le Maire, ce n'est pas parce qu'il faut faire vite, il faut aller vite il faut passer à autre chose, que l'on doit négliger ce genre de chose. Sur le principe, on n'a pas à attribuer un nom imposé par un particulier et là un promoteur de surcroît, d'autant que si cela avait une logique pourquoi pas ? Mais là vraiment le prénom d'une belle-mère, ça Monsieur le Maire vous allez faire une première en France !

Monsieur le Maire : la belle-mère ne s'appelait pas Sainte-Catherine. Premier point. Deuxième point il n'y a rien d'illégal dans la délibération que nous souhaitons prendre et troisième point pour le comparer à des choses qui se font à l'Académie, par exemple, ou dans les us et coutumes une fois que les choses sont installées il y a des nouveaux mots qui apparaissent dans le dictionnaire. A un moment donné, on va arrêter de tergiverser, d'embêter nos concitoyens sur des choses qui n'ont pas grand intérêt ; après vous pourrez le tourner comme vous le souhaitez, aujourd'hui nous avons fait le choix politique de régulariser cette situation, c'est la délibération que nous prenons et nous la prenons dans ce contexte, je l'assume complètement et parfaitement avec l'ensemble du groupe majoritaire et elle sera présentée telle quelle ce soir !

Monsieur Philippe LANDES : pour conclure et apaiser un peu le débat, je vous rappellerai quand même que Sainte-Catherine est une vierge et un martyr, vous êtes un homme de culture, vous irez le vérifier. Je pense que c'est un peu plus important que le prénom de la grand-mère du promoteur.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : on comprend le peu d'attachement que vous avez au patrimoine Saint-Lysien et à ses noms de lieux, je confirme. Je peux le confirmer encore par un autre exemple : on avait voté du temps de Monsieur TENE, la pose de panneaux notamment pour le quartier d'Espie, mais pour des raisons d'économie, alors que le Conseil Départemental et je me suis renseigné, était tout à fait disposé à le faire, on a mis Brunot Mingecèbes à l'entrée d'Espie alors que l'on pouvait très bien mettre un panneau Espie ; vous me direz ce n'est pas important, mais la liste est longue et je ne vais pas faire une liste « à la Prévert », il y en a beaucoup des exemples comme ça. Rien n'est important avec vous, mais je pense que derrière, il y a vraiment un manque de suivi parce que cette affaire ça fait un moment qu'elle traîne et puisque rien n'est important...

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

Monsieur le Maire : vous prenez souvent des raccourcis Monsieur REY-BETHBEDER, mais ce n'est pas grave, on va travailler pour nos administrés.

Monsieur Patrick LASSEUBE : moi je suis tout à fait apaisé et pas excité sur ça, je traite ce dossier comme tous les autres dossiers. Je voudrais vous faire remarquer Monsieur le Maire quand même, qu'il y a un peu de laisser-aller dans la dénomination des voiries de notre Commune...

Monsieur le Maire : juste je vous coupe pour vous préciser que le Pôle Culturel est à chaque fois sollicité.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je ne parle pas du Pôle Culturel ; vous allez m'expliquer pourquoi « Brunot » qui a été acté ici au Conseil Municipal, « ot », a très bien été écrit sur les panneaux Brunot Mingecebès, il n'y a rien à dire et là il y a la voirie « impasse Bruno » qui donne sur le camping mais sans « t ». Cela vous a été demandé, c'est une plaque qui est faite dans nos services techniques, donc ce n'est pas quelque chose en surcoût, plusieurs courriers vous sont arrivés Monsieur le Maire, pas de réponse et toujours pas de changement de cette plaque. Cela pose quand même aujourd'hui un problème y compris d'adresse, il y a « ot » donc on le met, y compris dans le nom de l'impasse. Pareil pour la Souliguières, ici on vote la Souliguière sans « s » et sur les panneaux il y a un « s ». Sur la délibération il n'y est pas, donc ce n'est pas le Pôle Culturel que je mets en cause là, c'est le travail des Elus.

Monsieur le Maire : ce sont les services techniques que vous remettez en cause Monsieur LASSEUBE, mais continuez.

Monsieur Patrick LASSEUBE : non non, la délibération a été prise sans « s » ; nous, nous avons fait notre boulot, derrière c'est à vous Monsieur le Maire de veiller à ce que l'exécution soit bien faite, ce n'est pas aux services techniques de faire ce qu'ils veulent.

Monsieur le Maire : c'est bien sûr au Maire d'aller voir si toutes les plaques de rues sont conformes à ce que nous avons délibéré, vous ne pensez pas que le Maire a autres choses à faire ? Ensuite, je vais vous dire un dernier point, car les débats ont une hauteur là, qui me semble mais alors magnifique, si les gens ne recevaient pas le courrier, là où ils habitent et qu'ils aient des relances sur les impôts de 10 %, je vous assure qu'il y aurait une grosse mobilisation pour que l'on vienne changer la plaque. Cela ne prend l'importance que celle que vous lui donnez !

Monsieur Patrick LASSEUBE : mais pourquoi vous ne les respectez pas ?

Monsieur le Maire : elles sont demandées, ensuite quand vous dites que ce n'est pas fait, on va revenir vers les services, on va vérifier que ce soit mis en œuvre, si ce n'est pas le cas, ce n'est pas à moi Maire et n'importe quel Maire, je vous défie de trouver un Maire qui aille faire le tour pour aller contrôler que les plaques de rues sont bonnes ! Je vous mets au défi de faire cela aujourd'hui dans notre contexte ; Monsieur LASSEUBE, arrêtons de prendre les gens pour des imbéciles.

Monsieur Patrick LASSEUBE : ah non non, c'est vous qui faites ce jugement, pas moi ! Vous passez à la Souliguière comme vous passez à Brunot, vous circulez dans Saint-Lys, comme tout citoyen. Dernière remarque, là-aussi il y a un lotisseur qui a dénommé le lotissement quand il l'a déclaré en Mairie, lotissement « Dolce Vita », pourquoi pas c'est son choix ; après effectivement nous avons décidé ici en Conseil Municipal d'attribuer des noms de rues, auxquels nous étions d'accord et vous avez fait poser un panneau d'entrée dans ce quartier, où il y a écrit sur un panneau signalétique, ce n'est pas le promoteur là c'est nous, panneau « quartier Dolce Vita ».

Monsieur le Maire : un quartier comporte plusieurs rues.

Monsieur Patrick LASSEUBE : ça on ne l'a pas décidé ici, c'est le promoteur qui l'a décidé pour le lotissement et il en a le droit, mais après le nom du lotissement disparaît au profit des rues puisque l'adresse postale c'est celle des rues et pas du nom du lotissement ; et puis « Dolce Vita » je regrette mais dans le quartier aussi on a su prendre des noms de rues, en faisant référence au terroir Saint-Lysien et on n'est pas capable, on laisse faire du moins que le quartier s'appelle « Dolce Vita ». Vous

me ferez le rapport entre Dolce Vita et le nom des cépages des noms de vignes qui avaient été choisies pour les rues de ce lotissement et là si vous arrivez à me convaincre vous aurez dû mal.

Monsieur le Maire : je ne ferai pas le rapport entre la nomination des cépages et la Dolce Vita ; je rappellerai juste que l'on nous avait signalé en Mairie que concernant l'avenue François Mitterrand, il y avait une faute d'orthographe à Mitterrand ; je ne me rappelle pas avoir délibéré dessus, j'ai corrigé le problème, je n'ai pas fait de polémique et donc on corrige c'est tout.

Je crois qu'à un moment donné tout cela n'a pas grande importance, cela fait 10 minutes que l'on parle sur la dénomination d'une rue ; je pense que Saint-Lys a bien d'autres dossiers bien plus importants à traiter.

Monsieur Patrick LASSEUBE : juste une dernière remarque pour qu'elle soit dans le compte-rendu : Monsieur le Maire, concernant « Brunot » plusieurs courriers de plusieurs personnes différentes vous ont été adressés, sans suite.

Monsieur le Maire : et bien nous allons y remédier.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je suis d'accord avec vous, ce n'est pas l'essentiel de l'activité du Maire, mais c'est un détail quand même assez révélateur du suivi des travaux. Vous dites que ce n'est pas le rôle du Maire de suivre cela, moi je vous dis que oui ; le rôle du Maire c'est aussi ça ! Cela en fait partie.

Monsieur le Maire : c'est ça ! C'est pour cela que nous avons des services sur lesquels on s'appuie, parce qu'en fait on embauche les gens par plaisir ; c'est ça que vous êtes en train de dire ? Justement Monsieur REY-BETHBEDER, n'importe quelle entreprise ne vient pas vérifier les décisions, il s'assure de mettre en œuvre le fait qu'elles soient mises en œuvre, c'est ça l'important. Je vais clore le débat qui n'a pas grand intérêt.

(rapporteur : Monsieur Philippe LANDES)

Pour : 21

Contre : 4

Abstentions : 2

19 x 80 - Fonction Publique – Avancement de grade – Création de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette Collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de permettre les nominations au titre de l'avancement de grade, il convient d'envisager la création des postes suivants, à temps complet :

- **De deux postes d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe ;**
- **D'un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe ;**
- **D'un poste de Chef de Service de Police Municipale Principal de 2^{ème} classe.**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la création des postes mentionnés ci-dessus, à temps complet et **PRECISE** que les crédits correspondant à ces créations de poste sont inscrits au budget 2019 et que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence ultérieurement.

Monsieur Jacques TENE : excusez-moi, je vais me répéter comme je le fais à chaque fois au Conseil Municipal, je pose toujours la même question : où est le tableau des effectifs ? Où sont les postes ouverts et occupés, où sont les postes ouverts et non pourvus ?

Monsieur le Maire : je vais me répéter moi-aussi, parce que nous en sommes à répéter, donc répétons-nous...

Monsieur Jacques TENE : je ne plaisante pas Monsieur le Maire.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

Monsieur le Maire : moi non plus je ne plaisante pas figurez-vous ! Je vous ai déjà répondu, vous avez approuvé le procès-verbal tout à l'heure, j'ai répondu à cette question lors du dernier Conseil Municipal. Je vais faire exactement la même réponse et je ne suis pas en train de plaisanter, contrairement à ce que vous pouvez affirmer. Par rapport donc au tableau des effectifs, nous avons recruté une responsable des ressources humaines, qui est arrivée en début de mois. Nous avons à l'heure actuelle, pour vous donner un chiffre que nous allons confirmer : 67 postes ouverts dans notre Collectivité, ils ne datent pas tous de notre mandature, parce que ce n'est pas possible ! Donc on reprend un travail qui est fait et beaucoup de choses sont à faire ; donc comme je vous ai répondu en Conseil Municipal et comme je vous répondrai toute à l'heure à votre question, d'ici la fin de l'année vous aurez un rapport précis sur le tableau des effectifs, une fois que les services auront travaillé dessus et on vous donnera toutes les explications que vous demandez. Maintenant, il faut que je sois en capacité de le faire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Je vous ai répondu la dernière fois que ce serait fait d'ici la fin de l'année, je vous répète ce soir que ce sera fait d'ici la fin de l'année !

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je suppose que ce n'est pas important, ça non plus ?

Monsieur le Maire : poursuivez votre propos, Monsieur REY-BETHBEDER.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : cela fait longtemps que Monsieur TENE réclame ce tableau, à chaque fois on nous dit que ce sera pour la prochaine fois, là c'est pour la fin de l'année, on verra ; on arrivera peut-être jusqu'aux élections comme ça.

Monsieur le Maire : je n'ai pas dit que ce serait fait pour la prochaine fois, j'ai dit que ce serait fait pour la fin de l'année. Effectivement, ne croyez pas que je sois en train de plaisanter, c'est extrêmement important pour la Collectivité. Cela dit ce n'est pas, non Monsieur LASSEUBE je ne l'ai pas, justement oui c'est grave, donc à un moment donné, il faut remettre les choses propres, claires, de façon à ce que j'annonce des choses qui soient correctes et carrées de façon et que tout le monde soit au même niveau et que surtout je ne sois pas attaqué sur les choses que j'annonce, donc d'ici la fin de l'année lorsque nous aurons repris le travail, qu'il y a à faire, nous vous fournirons les chiffres précis !

Monsieur Jacques TENE : Monsieur le Maire, vous dites qu'il y a 67 postes ouverts. : vous venez de le dire, on est d'accord ?

Monsieur le Maire : absolument.

Monsieur Jacques TENE : là-dedans, ce sont les postes pourvus, mais il y a des postes ouverts non pourvus. Vous êtes bien d'accord ?

Monsieur le Maire : non, non il y a 67 postes ouverts non pourvus aujourd'hui ! Et cela ne date pas des 3 ans de mandature, donc à un moment donné, moi j'ai besoin de travailler sur des choses précises, claires et propres. Pour cela je m'appuie comme toute structure sur des collaborateurs qui vont nous fournir les éléments nécessaires à la compréhension de tous, d'ici la fin de l'année.

Monsieur Jacques TENE : Monsieur le Maire, s'il y a 67 postes ouverts non pourvus, mais depuis au moins 3 ans presque...

Monsieur le Maire : depuis beaucoup plus de 3 ans.

Monsieur Jacques TENE : excusez-moi je vous ai écouté avec attention, Monsieur le Maire, sur les postes ouverts non pourvus vous n'avez ouvert que des postes, vous n'en avez fermé aucun depuis 3 ans, même si antérieurement...

Monsieur le Maire : si si si nous en avons fermé !

Monsieur Jacques TENE : on regardera et vous nous présenterez le détail le moment venu.

Monsieur le Maire : et le but est de présenter une situation claire, propre et compréhensible pour tous et juste. Mon objectif aujourd'hui et celui de l'équipe municipale est de présenter des choses justes et surtout en adéquation avec la loi.

(rapporteur : Monsieur Jean-Luc JOUSSE)

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNICATION DU MAIRE

Monsieur le Maire : en début de Conseil Municipal, j'ai omis de vous présenter et j'ai le plaisir d'accueillir Monsieur Francis PLATERRIER, ici présent, qui a pris les fonctions de Directeur Général des Services, depuis le lundi 02 septembre. Il va nous aider à mener et à régulariser tous ces petits dossiers et surtout à mettre les services en œuvre pour qu'ils aillent contrôler que les plaques sont bien écrites dans les rues et je le remercie. J'ai le plaisir également d'accueillir Madame Sandra MARTIN, qui n'est pas là ce soir, elle nous a rejoint le lundi 02 septembre et a pris les fonctions de responsable des ressources humaines. Elle va nous aider sur tout ce travail de clarification de façon à vous présenter des éléments, je le redis encore une fois d'ici la fin de l'année, propres et factuels.

→ DECISION DU MAIRE N°ST/2019/001 DU 17 MAI 2019

Consultation pour des travaux de désamiantage – démolition dans le cadre du projet de rénovation et d'extension des tribunes du stade de rugby.

Suite à l'analyse des offres, la Commune a décidé de retenir l'offre de la Société STTL – 31150 BRUGUIERES, pour un montant total de 35 000,00 euros HT.

→ DECISION DU MAIRE N°ST/2019/002 DU 13 AOUT 2019

Consultation pour la tonte, taille et entretien des espaces verts de la Commune.

Suite à l'analyse des offres, la Commune a décidé de retenir l'offre de la Société MANUFACTURE ESAT LES PINS – 31370 RIEUMES, pour un montant total de 47 615,27 euros HT.

→ DECISION DU MAIRE N°ST/2019/005 DU 29 JUILLET 2019

Consultation dans le cadre du Projet de Rénovation de l'Ancien Collège (PRAC), suite à la défaillance de l'entreprise DSM SO titulaire du lot n°3 « Travaux de façade isolation extérieure ».

Suite à l'analyse des offres, la Commune a décidé de retenir l'offre de la Société BETIRAC FACADES – 31120 PINSAGUEL, pour un montant total de 97 512,55 euros HT.

→ DECISION DU MAIRE N°AFF/2019/07 DU 04 SEPTEMBRE 2019

Marché public d'étude relative à l'élaboration du projet de valorisation et de développement du bourg centre de Saint-Lys.

Suite à l'analyse des offres, le marché a été attribué à SARL AGENCE TORRES BORREDON PUVA - 31500 TOULOUSE pour un montant de 29 715 euros HT.

→ DOMAINE ET PATRIMOINE

En vue de favoriser la rénovation urbaine, la densification en cœur de bourg, de promouvoir l'investissement locatif à destination de logements sociaux et le développement de l'offre foncière, la Commune a procédé à deux acquisitions par voie de préemption, de terrains bâtis :

- Un bien situé 11 rue du Chapeau Rouge, cadastré parcelle section F n°610, d'une superficie de 147 m2 environ pour un montant de 95.000,00 € ;

- Et un bien situé 33 avenue du Languedoc, cadastré parcelle F n°318, d'une superficie de 234 m2 environ pour un montant de 175.000,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Questions écrites

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je crois que c'est une question de Monsieur TENE également. Dans le journal communal n°15, page 15, vous écrivez : « Complexe sportif du rugby. Les travaux ont débuté en juin dernier par le désamiantage et la démolition partielle des tribunes... ». En réalité les tribunes ont été entièrement rasées ? Motif de cette décision contradictoire à vos déclarations de réhabilitation des tribunes ? Quel est le coût de reconstruction de la partie démolie ?

Monsieur Christophe SOLOMIAC : en effet les tribunes devaient subir une rénovation avec une démolition partielle. On entendait par démolition partielle, la couverture du fait que c'était une couverture amiantée, les gradins et tous les locaux annexes, locaux sous la tribune, la billetterie, les locaux techniques, le stockage et les sanitaires. Il devait être conservé uniquement la structure primaire, c'est-à-dire les éléments porteurs des gradins et le support de couverture ; c'était le projet. Lors des travaux de désamiantage et donc de démarrage de démolition partielle en juin/juillet, il est apparu une présence d'amiante qui n'avait pas été diagnostiquée au niveau des sous face de structure des gradins et en pied de structure également et ainsi que de l'amiante enfouie sous les dallages. La réglementation aujourd'hui nous oblige en cas de travaux à éliminer totalement l'amiante et donc de ce fait comme on ne pouvait pas assurer la solidité de cette structure primaire, on a été obligés de faire une démolition totale de la tribune. Aujourd'hui puisque l'on parle de coût, il y a un coût supplémentaire sur le désamiantage, qui a été chiffré à 12 000 euros HT et pour la partie reconstruction on eu cette malchance-là mais en même temps la chance que ça se synchronise pas trop mal, car la maîtrise d'œuvre a pu reprendre le dossier de consultation des entreprises avant la publication ; en y incluant ces nouvelles contraintes, elle nous avait fait auparavant une analyse technico-financière de la « chose » qui nous avait démontré le très faible impact de ces modifications ; je vais essayer d'expliquer cela rapidement : une démolition totale finalement a un coût à peu près équivalent à une démolition partielle, parce que lorsque l'on fait de la démolition partielle on va utiliser un matériel technique approprié et des précautions conservatoires qui ont des coûts supplémentaires. Lorsque l'on passe sur une démolition totale, on va dire que c'est une technicité courante et le surcoût des matériaux supplémentaires démolis et évacués est compensé par le coût moindre de la technicité courante. Donc en terme de démolition on reste sur des choses équivalentes. Concernant la reconstruction de la tribune, en effet là il y a un surcoût supplémentaire qui est estimé à 25 000 euros, mais juste sur la partie reconstruction de la tribune, parce que tout le reste du projet, lui, n'est pas impacté, soit une augmentation de 3 % sur le budget global de l'opération. Pour valider tout cela, lundi dernier on a eu l'ouverture des plis de tous les autres lots du projet et cette tendance de 3 % semblait se confirmer et ce sera valider d'ici une quinzaine de jours quand on aura, on va dire, un retour d'analyses et une restitution de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire : donc de la découverte effectivement d'amiante comme sur tout chantier de ce type qui nous a contraint de revoir les choses et qui ce sont fait récemment, ce qui fait que l'annonce, qui est parue dans le Mag, n'était pas tout à fait conforme à ce qui s'est passé dans la réalité.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : merci pour toutes ces précisions. Par contre au niveau du temps de la réalisation des travaux, est-ce que cela va être décalé ? Je pense que cela va allonger la durée ou pas, est-ce que ce sera exactement pareil ?

Monsieur Christophe SOLOMIAC : du fait que l'on ait eu justement cette chance en terme de chronologie, finalement il n'y aura pas d'impact sur la durée totale du projet.

Monsieur le Maire : le dernier coût étant la découverte d'amiante sous la dalle.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

Monsieur Christophe SOLOMIAC : en fait cette amiante qui a été découverte sous la dalle, ce sont des panneaux d'amiante qui étaient l'ancienne couverture de la billetterie, les toilettes et les locaux de stockage, qui étaient en chantier, je n'ai pas la date exacte, mais qui remonte quelques années en arrière. Je dirai que ce qui est problématique c'est de trouver cette amiante enfouie, c'est dommageable.

Monsieur Patrick LASSEUBE : merci pour toutes ces précisions techniques, par contre c'est vrai qu'il y a eu des études faites, au moins deux sinon trois, je voulais savoir si les rapports d'étude, parce qu'il y a des choses que l'on ne peut pas découvrir, encore que les études font des sondages, mais ce qui m'intéresserait de savoir c'est à travers tous les rapports, si ceux-ci étaient identiques, c'est-à-dire que si tous les rapports disaient la même chose, ne faisaient jamais référence à de l'amiante dans ce que vous avez dit Monsieur SOLOMIAC, dans les structures ou dans les soubassements, voilà ma question.

Monsieur Christophe SOLOMIAC : ces rapports sont une étude technique de la structure et forcément ces gens-là ne sont pas des devins, ils ne peuvent pas imaginer ; on a quand même retrouvé des plaques d'amiante sous les structures des gradins et on va dire que pour un professionnel de la construction, cela n'a pas de sens ; donc un bureau d'études ne peut pas imaginer ce genre de choses en fait. Ce n'est pas uniquement du visuel, il y a du sondage oui, mais là pour le coup il aurait fallu faire de la destruction pour le voir.

Monsieur le Maire : s'il n'y a pas de remarque supplémentaire. Vous préférez alterner ?

Monsieur Jacques TENE : ce n'est pas une histoire d'alterner Monsieur le Maire, mais comme on est sur l'immobilier, sur les bâtiments etc, la question que nous avons posée était sur les chantiers. Vous avez évoqué quelques points dans l'information du Maire, en ce qui concerne le PRAC, la question était : plusieurs chantiers ont été menés sur la Commune. Pouvez-vous nous donner un point de situation les concernant ? Les délais ? Puisque c'est ce que nous venons d'évoquer aussi sur le dossier des tribunes et l'encours de l'engagement financier ou le coût pour les réalisations achevées ? Entre autres, y compris la structure qui a été faite pour le foot sur le bâtiment qui a été construit par le personnel communal. Ça serait intéressant d'avoir ce retour, je ne sais pas si vous avez tous les éléments ce soir, si vous les avez, vous nous les présenter, mais si vous ne les avez pas, on peut patienter quelques jours, mais pas jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur le Maire : votre remarque est tout à fait pertinente Monsieur TENE, j'ai oublié de le préciser au début des questions diverses. Dans vos questions, il y a eu beaucoup d'éléments techniques à chercher, les services se sont mobilisés, je remercie également les Elus qui se sont investis dans la préparation de ces réponses, de façon à amener une réponse la plus claire possible. Effectivement lors d'un prochain Conseil Municipal, s'il y avait des éléments pour ne pas bouleverser le planning des services qui nous amènent aussi ces éléments techniques, on y apportera une réponse au Conseil Municipal suivant.

Monsieur Jacques TENE : l'idée c'était un peu ça, pas forcément attendre décembre pour avoir les informations.

Monsieur le Maire : non non on n'attendra pas décembre.

Monsieur Jacques TENE : c'était une petite note d'humour...

Monsieur le Maire : nous ne sommes pas sur les mêmes enjeux, Monsieur TENE.

Monsieur Christophe SOLOMIAC : je peux déjà vous en donner une liste, à savoir qu'il n'y aura pas forcément toutes les réponses à l'intérieur, puisqu'il y a des chantiers qui viennent de se finir ou certains qui sont en cours :

- Films miroir pour les écoles 21 652 euros, réalisés ;
- Alarme anti-intrusion au groupe scolaire Florence Arthaud 10 696 euros, réalisés ;
- Alarme anti-intrusion au groupe scolaire Petit Prince 7 637 euros, réalisés ;
- Mise en service des alames PPMS au niveau des écoles ;
- Renouvellement des cylindres au niveau des écoles, en cours ;
- Au niveau de l'église, réparation du chauffage pour 4 400 euros ;
- Local de stockage + sanitaires foot au terrain de la route de Lamasquère, en finition ;
- Containers de rangement au niveau du terrain de rugby, en cours ;
- Sanitaires de la salle Antonin Chelle, en cours de finition ;
- Les gradins au terrain de foot honneur, c'est terminé, mais je n'ai pas encore le chiffre exact...

Monsieur Jacques TENE : il manque le cheminement pour y arriver quand il pleut. Ça été fait ?

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

Monsieur Christophe SOLOMIAC : le cheminement en béton a été fait ; il manque, on va dire, un mètre mais tant que l'on n'a pas mis le portail...

Monsieur Jacques TENE : ok

Monsieur Christophe SOLOMIAC :

- Climatisation de la salle du foyer rue Libiet, en cours de finition pour 15 630 euros ;
- Achat de deux groupes électrogènes pour le Plan Communal de Sauvegarde, 22 900 euros ;
- Rénovation de la porte d'entrée du CCAS, c'est fait en dehors de quelques bricoles à faire encore au niveau de la signalétique à mettre en place ;
- Salle de la Gravette, remplacement de deux enceintes, plus caissons de basses et filtres actifs pour 3 922 euros ;
- Vestiaires du foot, remplacement du WC à la turque par un WC type cuvette ;
- Mise en place de vestiaires arbitre foot, c'est une solution temporaire puisqu'il y avait une demande du foot pour que ce soit opérationnel pour le début de la saison, donc là c'est un bungalow en location ;
- Au niveau du stade de rugby, tirage alimentation fabrication support tableau de marque, en cours ;
- Vestiaires foot, peinture des portes ;
- Médiathèque, mise en place de la boîte à livres,
- Foyer Libiet, réaménagement cuisine suivant prescription service préventionniste CDG 31 ;
- Chaufferie de l'Ayguebelle, isolation et peinture ;
- Gazaila, rénovation des lasures des bois des charpentes et façades, en cours de finition ;
- Au niveau des écoles, réalisation de jardinières ;
- Parcours sportif, rénovation des lasures des agrès et mobiliers ;
- Boulodrome, remplacement lavabo et habillage métallique ;
- Gendarmerie, réfection des briques de façades ;
- Au niveau du CCAS, rénovation cuisine et bureau au 1^{er} ;
- A la salle Libiet, réfection toiture et peinture des sous-faces, 10 157 euros ;
- Un peu de travail sur la Coulée Verte Bernard Tarride.

Monsieur le Maire : je propose d'enchaîner avec la question suivante de l'équipe de Madame RENAUX pour l'Escalys.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : cela recoupe un peu les demandes de Monsieur TENE. Sur l'Escalys, suite au dépôt de bilan de l'entreprise, on en a parlé un peu tout à l'heure, choisie pour l'isolation extérieure des bâtiments existants : quel en sera le coût supplémentaire ? Quelles conséquences sur le planning général des travaux ?

Madame Céline BRUNIERA : le montant initial du marché de l'entreprise DSM était de 117 436 euros HT, ils ont réalisé 42 % de leur marché, soit 49 600 euros HT, reste sur le marché 67 835 euros HT ; l'entreprise a donc été déclarée en liquidation au mois de juin, la maîtrise d'ouvrage a proposé une consultation pour une nouvelle entreprise ; elle avait estimé la plus-value à 30 %, soit 35 000 euros HT environ. Le montant du nouveau marché attribué à BETIRAC est de 74 912 euros HT pour les enduits et l'isolation thermique extérieure, 17 570 euros HT pour les coiffes d'acrotères, ce qui fait 92 482 euros HT, soit un écart de 24 647 euros HT (24 954 ???), 20 % du marché global. On a profité de cet appel d'offres pour faire une demande d'option qui concerne la reprise des enduits sur la Maison des Associations pour un montant de 5 030 euros, soit au total 97 512 euros HT.

Monsieur Patrick LASSEUBE : tout d'un coup j'ai un blanc, la Maison des Associations, c'est-à-dire ?

Madame Céline BRUNIERA : le prolongement de la Médiathèque qui est en mitoyenneté avec le PRAC, il y a trois façades qui sont en contact, dont les enduits seront repris.

Monsieur le Maire : et sur le planning ?

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

15/21

Madame Céline BRUNIERA : sur le calendrier on reste dans l'objectif d'ouverture que l'on avait annoncé, qui est donc janvier 2020 ; effectivement le fait de changer de société a un impact de 10 semaines de retard, mais il avait été demandé au moment de l'appel d'offres de rentrer dans le calendrier prévu ; ils s'y sont engagés par une attestation ; on devrait donc respecter le délai annoncé. J'en profite car Monsieur ANDRAU avait posé la question de savoir à quoi servaient les 70 000 euros que nous avons mis en imprévu sur l'AP-CP votée au mois de mars, ça sert à cela par exemple.

Monsieur Jacques TENE : cela concerne les travaux d'assainissement : vous avez voté l'augmentation des tarifs pour lequel notre groupe a voté contre. Quelles ont été les réalisations achevées ou en cours en 2019 ?

Monsieur Jean-François SUTRA : cette question se décompose en deux, la première sur les tarifs et la tarification de l'assainissement collectif. Si vous me le permettez, je vais vous rappeler la chronologie de cette tarification. De 2008 à 2011, il y a eu une stabilité de ces tarifs, donc pas d'augmentation ; par contre en 2012, a été votée par un groupe une augmentation de 24 % et entre 2013 et 2016, parfois tous les ans une augmentation, entre 1 et 1,4 %. Par contre de 2017 à 2019, il y a eu tous les ans une augmentation de plus 1,2 à 1,4 % par an, correspondant à l'indice des Collectivités Locales, réalisé par l'AMF, la Mairie-conseils, la Banque des territoires et la Banque Postale ; donc je crois que concernant les augmentations, il y a une différence quant aux votations en fonction des pourcentages. En ce qui concerne les travaux, réalisés en 2019, nous avons donc la réhabilitation de la rue des Lilas, pour un montant d'environ 18 000 euros, l'extension du réseau chemin de la Moutonne pour environ 35 000 euros, le carrefour de l'avenue du Languedoc avec l'avenue François Mitterrand lorsqu'il y a eu les travaux d'adduction d'eau et donc de redimensionnement des canalisations réalisées par le SIECT, il y a également la remise à la côte des tampons pour environ 10 000 euros en fonction des réfections de voirie et des tapis et enfin une évaluation des réseaux par ITV, donc des investigations télévisuelles, en fonction des travaux mais également en fonctionnement normal et tout ceci pour un montant environ de 28 000 euros. En ce qui concerne les travaux en cours, comme vous l'avez bien noté au niveau du budget annexe assainissement et investissement, il y a la création d'une opération qui correspond à la création d'un réseau collectif des eaux usées, impasse Brunot, « o » ou « ot » ; pour réaliser cette création de réseaux d'assainissement collectif, il fallait évidemment l'acquisition de l'emprise foncière et si on se rappelle bien en 2008/2010 au moment où il y avait en responsabilité des adjoints à l'assainissement, effectivement dans le marché il était prévu de réaliser ces travaux, sauf que c'était dans le domaine privé ; donc je vous renvoie à vos souvenirs, Monsieur TENE. Ensuite en ce qui concerne les travaux, nous avons également l'accompagnement des travaux voirie et toujours des interventions en amont des travaux pour rester dans un moindre coût. J'en profite et merci d'avoir posé cette question puisque je vais pouvoir remercier Monsieur NOWAK, Monsieur AUBERT, les services voiries mais également le service finances, avec à sa tête Monsieur MISSIO pour la tenue d'un budget annexe assainissement mise à jour de façon pointilleuse ; je n'oublierai pas le service urbanisme, puisque vous savez très bien que les contributions sur les nouveaux permis sont réalisées par les services techniques. Voici monsieur votre réponse.

Monsieur Jacques TENE : je remercie Monsieur SUTRA qui était dans le groupe qui ne nomme pas précédemment et qui était aussi en charge du suivi de ce dossier, mais l'amnésie peut arriver plus tard. Ma question n'était pas de demander une justification sur pourquoi l'augmentation, c'était comment l'argent de l'augmentation avait servi ? Dans les éléments que Monsieur SUTRA a apporté, je le remercie, pas de la première partie, parce qu'elle était inutile, mais la deuxième partie était intéressante pour les personnes présentes dans l'assemblée.

Monsieur Jean-François SUTRA : je pense qu'elle est claire pour les administrés...

Monsieur Jacques TENE : de savoir que vous étiez dans le groupe précédent ? Oui...

Monsieur Jean-François SUTRA : non mais que vous avez voté l'augmentation de 24 %.

Monsieur Jacques TENE : sur votre proposition et en votre présence et un suivi de l'adjoint qui était en charge de ce dossier.

Monsieur Jean-François SUTRA : je pense que la liberté de chacun autour de cette table c'est de pouvoir et surtout du Maire qui quand même donne une certaine inflexion, direction à son groupe majoritaire. Après quant

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

16/21

à la formulation de la question, vous avez voté l'augmentation, je ne vois pas où il est dit, à quoi sert cette augmentation ? Mais peut-être que j'ai mal lu ou alors la question était mal formulée.

Monsieur Jacques TENE : il faudrait que vous refassiez un cours de français, vous comprendrez bien la question et après la réponse.

Monsieur le Maire : en tous les cas, les éléments de réponse ont été apportés, quant aux travaux en cours et à venir, donc je vous en remercie.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : sur l'accueil des nouveaux Saint-Lysiens : communication en période pré-électorale. Pour quelle raison vous n'avez pas accordé un temps de parole au représentant de notre groupe d'Elus au Conseil Municipal présent lors de cette manifestation publique ?

Monsieur le Maire : aucun groupe d'opposition n'a sollicité la prise de paroles lors de cette manifestation et pour l'accueil des nouveaux Saint-Lysiens et de la même manière que les années précédentes, je ne l'ai pas donnée. Je pense que cette manifestation est une manifestation de la Collectivité et le Maire représentant de la Commune s'exprime au nom de l'ensemble du Conseil Municipal pour accueillir les nouveaux Saint-Lysiens ; ce n'est en aucun cas une période de campagne pré-électorale justement et je pense que j'ai présenté chacun d'entre vous qui était présent à cette manifestation. Ensuite depuis le 1^{er} septembre effectivement, nous sommes en période de communication pré-électorale et c'est pourquoi j'ai vraiment limité mon intervention à un discours de bienvenue.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : c'est un peu paradoxal, ce que vous dites puisque vous avez annoncé aux Saint-Lysiens que justement vous étiez en période pré-électorale, donc pourquoi avoir fait ça ? On aurait pu très bien y être associé sans que cela prêle polémique, vous n'êtes pas venu vers nous du tout. Vous avez dit ça à la fin nous mettant devant le fait accompli ; on a trouvé cela pour le moins bizarre et j'en avais discuté avec Monsieur TENE aussi. Il suffisait de venir nous voir et c'est tout.

Monsieur le Maire : je pense que mes propos ont été mal interprétés et je m'en excuse ; le sens de mon propos c'est que d'habitude pour l'accueil des nouveaux Saint-Lysiens, on présente les projets de la ville, on met en valeur ce qui est fait etc par l'équipe municipale ; or effectivement comme nous sommes en période pré-électorale, ceci n'est pas possible, on est d'accord, parce que ce n'est pas le lieu. C'était vraiment le sens de mon intervention et pas du tout de dire comme on était en période pré-électorale, je ne vous donnais pas la parole. C'est vraiment une incompréhension car ce n'était pas du tout dit dans ce sens-là et c'est vrai que des conseillers sont venus me voir après et m'ont dit « tu as parlé de la communication pré-électorale mais tu n'as pas expliqué pourquoi ». Je comprends donc votre question et du coup ce n'était en aucun cas la volonté d'empêcher quiconque de parler.

Monsieur Patrick LASSEUBE : j'étais présent à cette manifestation, d'ailleurs c'est une réflexion d'un nouveau Saint-Lysien qui nous a amené à vous poser la question car quand je suis allé saluer les nouveaux Saint-Lysiens, ils m'ont dit « alors vous vous êtes dans l'opposition ». Effectivement Monsieur le Maire, vous ne nous avez pas présenté à égalité, puisque dans ce genre de manifestations et encore plus en pleine campagne électorale, il est de bon ton et vous auriez pu le faire, de dire voilà autour il y a les conseillers municipaux en nous nommant, ça c'est très bien, vous l'avez fait, mais en nous mettant l'étiquette opposition à certains, ce n'était pas bien et cela a été remarqué par les nouveaux Saint-Lysiens ; effectivement dans ce genre de manifestations et je vous rejoins là-dessus, moi je faisais pareil, il faut être consensuel, vous êtes là pour représenter l'ensemble de l'équipe, voilà c'est tout et nous qualifier d'opposition, vous avez bien vu encore ce soir on vote quasi l'unanimité des délibérations. D'ailleurs je n'y tiens pas moi à ce terme d'opposition, c'est la minorité, nous sommes la minorité, le terme légal c'est ça ; bon c'est tout, pas de polémique là-dessus inutile.

Monsieur le Maire : en tous les cas c'était le sens de mon propos et rien d'autre.

Monsieur Jacques TENE : maintenant on va parler des travaux de voirie avenue du Languedoc : on en est où ? L'échéance est prévue pour quand ? Après y a-t-il d'autres travaux prévus de voirie dans les 2 ans à venir, puisque généralement on prévoit deux ans à l'avance, quelle est la tendance, pour savoir les perturbations...

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

17/21

Monsieur le Maire : et donc ?

Monsieur Jacques TENE : c'est une demande d'informations, merci.

Monsieur Philippe LANDES : déjà Monsieur TENE je vous engage à lire le dernier bulletin municipal...

Monsieur Jacques TENE : je l'ai lu.

Monsieur Philippe LANDES : il y a une partie des réponses, mais je vais vous amener des précisions. Effectivement, les travaux sur l'avenue du Languedoc ont démarré l'année dernière en 2018, comme l'a expliqué Monsieur SUTRA, je ne vais pas répéter. Au niveau de la voirie proprement-dite, après la fin des travaux sur l'avenue de Gascogne terminés au mois de mai/juin, effectivement on a démarré les travaux en juin/juillet sur l'avenue du Languedoc, dont la priorité a été donnée sur les abords proches du collège, avec le plateau traversant, pour limiter au maximum les nuisances pour la rentrée scolaire. Les travaux aujourd'hui, vous avez pu le voir avec les changements de sens de circulation, continuent jusqu'à l'avenue François Mitterrand ; donc là on est sur le côté tribunes au niveau de la réfection des trottoirs, l'enfouissement des réseaux vont continuer ainsi que la mise en place des éclairages. Derrière on va rebasculer en amont sur la route de Muret et l'objectif est de boucler pour mi-novembre pour permettre au Conseil Départemental de refaire sur la deuxième semaine des vacances de Toussaint, c'est-à-dire mi-novembre, le tapis, pour éviter les gênes au niveau des flux de circulation avec le collège. L'objectif est de terminer et de réceptionner l'ensemble des ouvrages avec l'ensemble des concessionnaires pour fin novembre, afin que tout soit bouclé sur la route de Muret, la partie Intermarché et jusqu'à l'avenue François Mitterrand. Voilà pour les travaux sur l'avenue du Languedoc. Egalement en terme de fonctionnement, cet été a eu lieu une campagne d'entretien que l'on renouvelle chaque année, par la mise en place d'enrobé projeté qui a eu lieu sur la deuxième quinzaine du mois d'août, entre le 13 et le 20 août par la société NEOVIA sur le marché de bon de commande que l'on a avec le Muretain Agglo, pour un montant de 25 000 euros. Il y a eu sept jours d'interventions sur la Commune, je peux vous faire le listing des voies, si vous le désirez, il y a eu un volume de 60 tonnes qui a été mis en enrobé projeté pour des campagnes de voirie de rebouchage de nids de poules etc. Ensuite, concernant la projection je dirai à venir, on l'avait déjà exprimé, aujourd'hui il y a une étude qui est en cours au niveau du service routier du Muretain, pour définir un état technique et financier des travaux à engager sur l'ensemble des voiries communales et des accotements ; c'est-à-dire que c'est un diagnostic avec différents niveaux d'urgence, pour pouvoir mettre en place derrière un plan pluriannuel, mais qui va au-delà de 2020, c'est-à-dire un plan sur les 5/6 ans à venir en fonction de l'état de dégradation, aujourd'hui on n'a pas cette vision, donc là c'est en train d'être mis en place par le cabinet CIRTER, qui font ce diagnostic pour avoir cette vision sur l'ensemble de la Commune. On communiquera en temps et en heure, mais voilà aujourd'hui l'objectif de la Commune. En complément de ce plan pluriannuel, en terme de travaux d'investissement sur 2020, on va lancer début janvier, on en avait parlé en Conseil Municipal ; les travaux sur l'impasse Diquières avec l'enfouissement des réseaux, puisque l'on était tenu par des montants, on avait dépassé le quota sur 2019 au niveau de l'enfouissement des réseaux, donc sur les premiers jours de 2020, le SDEHG va intervenir sur les réseaux, tout est bouclé sur l'étude technique de la voirie afin d'enchaîner et livrer sur le premier trimestre, la réfection complète de l'impasse Diquières et également en investissement les abords proches de l'ESCALYS, puisqu'il va y avoir la mise en place des containers enterrés, travaux qui vont être lancés sur le premier trimestre 2020. Voilà dans la globalité de façon un petit peu général de l'ensemble des travaux pour cette fin d'année et les années à venir.

Monsieur Jacques TENE : juste une question, l'avenue du Languedoc reste une voie grand gabarit ?

Monsieur Philippe LANDES : oui.

Monsieur Jacques TENE : donc avec une règle bien particulière, laisser aux voies de grands gabarits sur les emprises routières, la largeur des voiries...

Monsieur Philippe LANDES : tous les profils en travers ont été validés par le Conseil Départemental.

Monsieur Jacques TENE : juste une question que l'on se pose et quelques administrés aussi sur le fait que la déviation va arriver fin 2020 normalement, peut-être début 2021, mais normalement le timing d'après ce que dit Georges MERIC devrait être tenu, pourquoi avoir fait ces travaux là maintenant, voies grands gabarits, alors que peut-être si on avait différé ces travaux on aurait pu faire des trottoirs mixtes, piétons/cyclables...

Monsieur Philippe LANDES : les trottoirs vont être mixtes, aujourd'hui on n'a pas la possibilité en terme d'emprise effectivement d'avoir une voie...

Monsieur Jacques TENE : je suis totalement d'accord avec vous, mais il aurait pu y avoir une emprise plus large pour les trottoirs pour justement cette mixité de circulation.

Monsieur Philippe LANDES : oui aujourd'hui, il n'y a pas de déclassement en prévision, donc on est tenu de...

Monsieur Jacques TENE : je suis d'accord avec vous Monsieur LANDES et votre présentation est intéressante.

Monsieur Philippe LANDES : oui c'est une remarque et une supposition, mais aujourd'hui on n'a pas eu de réponse pour l'instant, nous n'avons pas de directive sur le déclassement de la RD12.

Monsieur Jacques TENE : c'était juste une question, pas de problème Monsieur LANDES.

Monsieur Philippe LANDES : je vous réponds mais aujourd'hui nous n'avons pas de réponse, il y a des relevés qui vont être faits en terme de trafic aussi, mais on n'a pas eu les réponses escomptées par rapport à votre remarque que l'on a posée, qui est judicieuse.

Monsieur Jacques TENE : je vous en remercie et je vous remercie pour votre présentation.

Monsieur le Maire : juste pour compléter le propos de Monsieur LANDES, effectivement le Conseil Départemental, puisque c'est une route qui lui appartient, avait décidé que le revêtement, la couche de roulement était en mauvaise état et qu'il fallait la refaire. On s'est donc appuyé là-dessus pour dire « à refaire la couche de roulement autant agir dans la continuité de ce qui a été fait et de terminer le projet » ; alors certes, la temporalité et le timing ne sont pas bons par rapport à ce que vous dites. Maintenant, on allait se retrouver avec une route neuve, qui de toute façon aurait dû être recassée ; ensuite, on n'est pas certain des délais de déclassement de cette route, puisque c'est la Préfecture qui le fait. Aujourd'hui, nous avons fait un choix effectivement, qui est un choix en fonction du contexte, d'amener nos jeunes, les piétons, les cyclistes en sécurité aux abords du collège et de faciliter cette circulation cycliste et piétonne dans ce secteur-là.

Monsieur Patrick LASSEUBE : j'entends bien que l'axe grand gabarit n'est pas déclassé et le sera peut-être. Une question : j'espère que dans l'étude que vous avez commandée de la requalification du secteur avenue François Mitterrand, l'église en fait partie ?

Monsieur le Maire : oui par rapport à l'étude Centre Bourg.

Monsieur Patrick LASSEUBE : oui de l'étude Centre Bourg : est-ce que dans cette demande étude-là, vous avez laissé la route actuelle grand gabarit ou vous l'avez déclassée ? C'est important car on est dans le cadre d'une étude. On ne va pas refaire « trente-six » études à « trente-six » moments. Vous avez gardé cette rue François Mitterrand grand gabarit ou pas ?

Madame Céline BRUNIERA : l'étude Centre Bourg commence seulement et je vais vous donner une réponse précise : l'étude ne concerne pas les classifications des types de voies, mais un périmètre d'études sur l'évolution des espaces publics, notamment, donc on en n'est pas encore là ; il n'y a eu qu'une réunion de démarrage, on en n'est pas à ce degré de détail et ils n'en arriveront pas je pense à ce degré de détail.

Monsieur le Maire : c'est un dossier qui est mené aujourd'hui dans le contexte de la Région de rénovation des centres-bourgs et ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Je pense que pour continuer sur le propos il y a des choses qui vous ont été dites, nous arrivons à avoir des projets structurés, clairs, qui j'allais dire, avancent de manière normale et correcte. Je remercie le travail des services, qui nous aident à mener tous ces dossiers, donc ne nous attardons pas sur des choses qui seront vues en temps et en heures, en fonction du contexte dans lesquelles elles seront étudiées.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : dernière question nous concernant : vous avez retiré toutes les délégations à Monsieur Jean-Jacques MAGNAVAL pour des raisons politiques, tout en le laissant membre de ces mêmes commissions. Pouvez-vous nous dire à qui vous avez transféré les responsabilités assumées par Monsieur MAGNAVAL.

Monsieur le Maire : si j'ai bonne mémoire, j'ai déjà répondu à cette question. Je vais y répondre à nouveau. Ce qui m'inquiète dans ces questions qui reviennent, c'est de savoir est-ce que je ne comprends pas la question et j'y

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

19/21

réponds mal ou est-ce que vous ne comprenez pas la réponse que je vous donne et auquel cas on y revient ; c'est juste parce qu'il y a des choses qui m'interrogent, mais maintenant je vais vous répondre. Monsieur MAGNAVAL, ici présent d'ailleurs, m'a confié sa volonté de s'engager dans une voie politique différente. A ce titre, nous en avons débattu avec les conseillers municipaux et nous avons estimé, et j'ai estimé aussi, qu'il ne pouvait plus porter la parole du groupe majoritaire. Par conséquent, je lui ai retiré effectivement ses délégations. Les retraits de délégation concernés sont : la sécurité urbaine et routière, je l'ai reprise moi, en ce qui concerne les visites de sécurité, aujourd'hui c'est Monsieur Gilbert LABORDE qui les porte et le marché de plein vent c'est Monsieur Patrice LARRIEU, dans le cadre de sa compétence développement économique. Quant aux commissions, qui sont des lieux de libre expression de tout conseiller municipal, il n'y avait aucune raison d'enlever Monsieur MAGNAVAL de celles-ci, auxquelles il continue à assister comme n'importe quel conseiller municipal de plein droit. Ai-je répondu précisément à votre question ?

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *oui, car je n'avais pas ces précisions-là.*

Monsieur le Maire : *maintenant vous les avez j'espère.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *Monsieur le Maire on avait parlé déjà de tout cela, vous aviez exprimé certaines choses, la seule chose que vous nous donnez ce soir, que vous n'avez pas donnée auparavant ce sont les noms, c'est-à-dire que vous reprenez certaines responsabilités, Patrice LARRIEU en prend certaines et ça vous ne l'aviez pas dit. Dans le compte-rendu, je l'ai lu, le reste a été dit, on n'y revient pas, mais nous on voulait savoir à qui avez-vous confié les responsabilités assumées par Monsieur MAGNAVAL. On en était là, vous l'avez donné en complément mais le reste, il n'y avait pas de malentendu. On avait bien compris.*

Monsieur le Maire : *c'est chose faite.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *pourquoi vous nous dites que l'on comprend mal ?*

Monsieur le Maire : *vous savez ce sont des questions récurrentes.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *non celle-là c'est la première fois qu'on la pose, qui était sur le transfert des responsabilités. Le reste on avait pris acte.*

Monsieur le Maire : *donc c'est noté, nous nous sommes compris.*

Monsieur Jacques TENE : *je ne vais pas reprendre la totalité de la 4^{ème} question qui était sur le tableau des effectifs car vous avez répondu en partie tout à l'heure Monsieur le Maire. Juste il y aurait eu encore des départs depuis le dernier Conseil Municipal du 1^{er} juillet, est-ce bien vrai ?*

Monsieur le Maire : *là-aussi c'est une question très récurrente depuis quelques conseils municipaux. Il y a un agent qui a demandé effectivement un congé pour une mise en disponibilité pour projet personnel ; hormis cela, je ne vois pas d'autres départs. Dans ce que vous dites on a l'impression que, puisque vous n'avez pas lu la totalité de votre question, qui est « je constaterai que les effectifs bougent beaucoup depuis octobre 2016. Que se passe t'il ? Où en êtes-vous ? » ; c'est toujours pareil, nous sommes toujours une équipe en mouvement qui travaillons pour l'intérêt du service public et l'intérêt général. Donc à partir de là, les agents font leur choix, bien évidemment on travaille avec eux tous, quel qui soit et ensuite chacun fait ses choix. Vous pensez peut-être à des choses plus précises ?*

Monsieur Jacques TENE : *je pensais aux deux électriciens, je crois qu'ils sont partis cet été en juillet ou en août, ou c'est une erreur ?*

Monsieur le Maire : *il y a un électricien qui a pris un congé pour mise en disponibilité ; quant à l'autre, non.*

Monsieur Jacques TENE : *je ne sais pas, peut-être pas, c'est ce qui se dit ; c'est pour cela que l'on vous pose la question.*

Monsieur le Maire : *ce qui se dit...*

Monsieur Jacques TENE : *oui c'est bien de poser la question par rapport au bruit qui court et pour couper la rumeur il faut supprimer les bruits de couloir déjà et de pouvoir la mettre à l'assemblée.*

Monsieur le Maire : *je pense qu'effectivement dans la période où nous entrons il va s'en dire des choses, c'est évident. Après à chacun de se faire une idée de la vérité ou non.*

Monsieur le Maire : par rapport aux questions qui ont été posées, je voudrais amener à votre connaissance une informatoin, car nous avons parlé de l'ESCALYS et des dépassements budgétaires. Je voudrais dire que grâce au travail des services encore une fois, le Centre Social et la MJC, la Maison des Jeunes et de la Culture, qui mettent en place un projet innovant d'animations avec les usagers, les Saint-Lysiens de notre Commune, la Caisse d'Allocations Familiales nous a quand même attribué une subvention de 90 000 euros pour ce projet. Donc encore une fois je salue les services. Monsieur MAGNAVAL vous avez un commentaire.

Monsieur Jean-Jacques MAGNAVAL : c'est une juste une question pour l'éclairage du stade : quand est-ce qu'on l'aura ?

Monsieur le Maire : comme tout dossier d'éclairage, on est contraint par les délais ou les interventions du SDEHG. Il y a eu donc de mémoire un petit retard sur l'exécution, donc cela va arriver.

Monsieur Jean-Jacques MAGNAVAL : oui car les équipes sont obligées à chaque fois de se déplacer dès qu'arrive la nuit, surtout que maintenant il va faire encore plus nuit qu'avant puisque nous arrivons dans l'hiver, donc c'était pour savoir si on allait avoir l'éclairage assez rapidement.

Monsieur le Maire : nous n'avons pas de date précise ; c'est vrai qu'avec le SDEHG on s'est lancés aussi dans un programme de rénovation des éclairages publics qui sont défectueux, puisque c'est aussi en remplacement, des économies d'énergie etc. mais là ils ont pris un peu de retard sur ce dossier-là, donc dès que l'on aura l'information, on vous la fera passer bien entendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Secrétaire de séance,
Denis PERY

